



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 101283

## Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'accord signé en janvier dernier par les trois collèges de l'interprofession laitière nationale permettant aux entreprises d'adapter leur prix payé aux éleveurs à la situation de leurs marchés spécifiques par la mise en oeuvre de la flexibilité. Il semblerait, en effet, que cet accord national ne soit pas respecté par la majorité des entreprises privées et des coopératives. Cette situation suscite l'incompréhension des producteurs laitiers d'autant qu'ils estiment avoir consenti à de nombreux efforts dans le cadre de cette négociation ; si ces tensions perdurent, elles pourraient conduire à rendre caduc ledit accord dès la prochaine paie de lait. Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir préciser quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de mettre un terme à ce différend.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention sur les inquiétudes des producteurs laitiers relatives à la baisse du prix du lait. Un accord est intervenu au sein de l'interprofession laitière le 26 janvier 2006 fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait pour 2006. Sur la base de cet accord, la baisse du prix du lait à la production, a été compensée pour les producteurs par l'aide directe laitière (ADL). Pour mémoire, l'ADL avait représenté en 2005 un montant de 573 millions d'euros, soit 23,65 euros par 1 000 litres de lait. Ce montant sera environ de 35 euros par 1 000 litres en 2006. Le 12 juillet 2006, l'interprofession laitière a validé cet accord sur le prix du lait, accord que l'ensemble des industriels laitiers s'est engagé à respecter. Cet accord fournit à la filière laitière une visibilité appréciable et permet à cette filière d'ouvrir la réflexion sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101283

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 2006, page 7921

**Réponse publiée le :** 19 septembre 2006, page 9803